

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1363

Artikel: Observer et combattre l'exclusion
Autor: Pahud, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Observer et combattre l'exclusion

Qu'est-ce au juste que l'exclusion? Comment connaître suffisamment bien ce phénomène afin de le combattre efficacement. Quel(s) organisme(s) avancer pour lutter sur ce front? Un rapport du Conseil économique & social (CES) de Genève apporte quelques outils et propositions pour la réflexion.

COMMENT LUTTER CONTRE l'exclusion? Et comment mieux la connaître afin d'agir autrement qu'à l'aveuglette? Le Conseil économique & social (CES) de Genève constate d'abord, avec Serge Paugam (*L'Exclusion: L'état des savoirs*, La Découverte, 1996), que l'exclusion est une « notion relative, variable selon les époques et les lieux »; le CES reprend une définition utilisée par des chercheurs de l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC). C'est un phénomène multidimensionnel qui désigne un cumul de déficits: de revenu, de relations sociales, de culture et de formation. (Antonio Cunha et alii, *Pauvreté urbaine, le lien et les lieux*, Réalités sociales, 1988).

Un problème macrosocial

Le CES souligne que l'exclusion est un phénomène relevant de la société dans son ensemble. Il rappelle que des voix « s'élèvent pour dire que l'exclusion ne « survient » pas comme un malheureux accident, elle est produite par les choix économiques, sociaux et culturels dominants: le primat de l'économie, la rentabilité à court terme, la valorisation de la compétitivité, mais aussi la précarisation des statuts, la déréglementation, la mise en cause des financements des responsabilités collectives. Autrement dit, les conséquences en termes d'exclusion sont connues, donc délibérément acceptées. Ainsi, c'est uniquement en s'attaquant aux mécanismes macrosociaux et macroé-

conomiques que l'on peut espérer traiter le problème de l'exclusion. »

Le rapport relève également que cette mécanique productrice d'exclusion n'est pas enrayée par le système scolaire, vu que « l'école aussi contribue à l'exclusion ». Et il n'y a pas de politique cohérente en matière de formation des adultes, les besoins n'étant pas connus.

Le CES définit alors son champ d'action – microsocial. Il s'attache à des dimensions locales et individuelles: l'emploi et le revenu, ainsi que la formation.

Le CES constate d'autre part la complexité du dispositif public mis en œuvre, sa faible accessibilité et la méconnaissance de l'offre étatique. Ce dispositif (RMR, RMCAS...) demande d'autre part des études et des évaluations régulières.

Le rapport conclut à la nécessité de constituer:

- un « Observatoire de l'exclusion », qui puisse élaborer des instruments d'étude et qui puisse travailler sur le long terme;
- un « budget social » qui prenne en compte des données qualitatives aussi bien que quantitatives, des comptes sociaux compatibles avec le modèle européen Eurostat: « Il y a similitude entre les problèmes rencontrés par l'Union européenne et ceux qui se posent à la Suisse. » (Pierre Gilliard et Stéphane Rossini, *Le budget social de la Suisse*, Réalités Sociales, 1995);
- des « centre d'information » rendraient les mesures prises plus efficaces;
- des « forums d'échange » où acteurs

publics et privés – dont aussi des représentants des exclus – pourraient additionner leurs compétences.

La nécessité de se donner les moyens de suivre avec efficacité et régularité un problème complexe comme l'exclusion est évidente. Mais dans quel lieu héberger cet « Observatoire de l'exclusion »?

Le CES voit trois types de lieux possibles: dans l'administration, comme l'Office cantonal de la statistique. Mais l'indépendance face au pouvoir politique n'y serait pas absolument garantie; dans un organisme privé, comme un institut de recherche existant ou à créer; à l'Université, qui allierait indépendance et compétences.

Mais le danger n'est-il pas de multiplier les observatoires? Observatoire de l'exclusion, de l'immigration, du livre, de l'égalité homme-femme, la liste peut être infinie!

D'autant plus que, dans le cas qui nous occupe, l'observatoire n'aurait pour champ d'études que le canton de Genève. Il verrait son utilité et son efficacité bien limitées, alors qu'un problème comme l'exclusion relève de la société dans son ensemble. La priorité ne serait-elle pas alors de promouvoir la recherche et les propositions d'action au niveau du pays?

On ne le sait que trop bien, les statistiques sont en Suisse un parent pauvre, soumis au serrage de ceinture; on n'ignore pas en quelle estime sont tenues les sciences humaines. Oui alors pour développer des observatoires à partir des unis, selon les problèmes sociaux jugés cruciaux, mais oui surtout à un travail coordonné entre leurs départements de sciences humaines, et oui aussi à des espaces intégrant dans cette structure universitaire des représentants des différentes composantes de la société. L'Université n'aurait qu'avantage à collaborer avec d'autres acteurs. Mais si les sciences humaines ont tout avantage – leur survie peut-être – à démontrer l'« utilité » sociale de leurs travaux, il faut rappeler que l'« inutilité » reste une – une des – dimension universitaire à préserver absolument!

cp

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE & SOCIAL (CES) a été institué par un règlement du 22 juin 1994 du Conseil d'État genevois, pour assister de manière indépendante le Conseil d'État et lui donner des avis sur toutes les questions relatives à la politique économique et sociale. Il peut aussi se saisir lui-même des sujets qu'il entend traiter.

Le CES est constitué de soixante membres, issus des syndicats, des milieux patronaux et de l'État.

Le fonctionnement est assuré par un Bureau de douze membres et un Secrétariat de trois personnes. Les membres du Conseil sont nommés pour six ans, le Président et son Bureau pour trois ans.

Des conseils économiques et sociaux fonctionnent en France, en Belgique, en Allemagne; en Suisse uniquement à Genève.